

Petit guide pour *rejoindre l'AIIC*



aiic

ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES INTERPRÈTES DE CONFÉRENCE

INTERNATIONAL ASSOCIATION
OF CONFERENCE INTERPRETERS

TABLE DES MATIÈRES

<i>Textes fondamentaux</i>	Page 3
<i>Quelle affiliation choisir</i>	8
<i>Remplir le formulaire</i>	12
<i>Aide-mémoire</i>	30
Contacts	32

Textes
fondamentaux



aiic

ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES INTERPRÈTES DE CONFÉRENCE
INTERNATIONAL ASSOCIATION
OF CONFERENCE INTERPRETERS

Avant de vous lancer, prenez connaissance de nos textes de base ainsi que des règles que tous les membres et précandidats doivent respecter :



Code d'éthique professionnelle



Normes professionnelles



Règlement relatif aux admissions

Des explications plus détaillées sur la procédure se trouvent dans le *Guide pratique pour les postulants.*



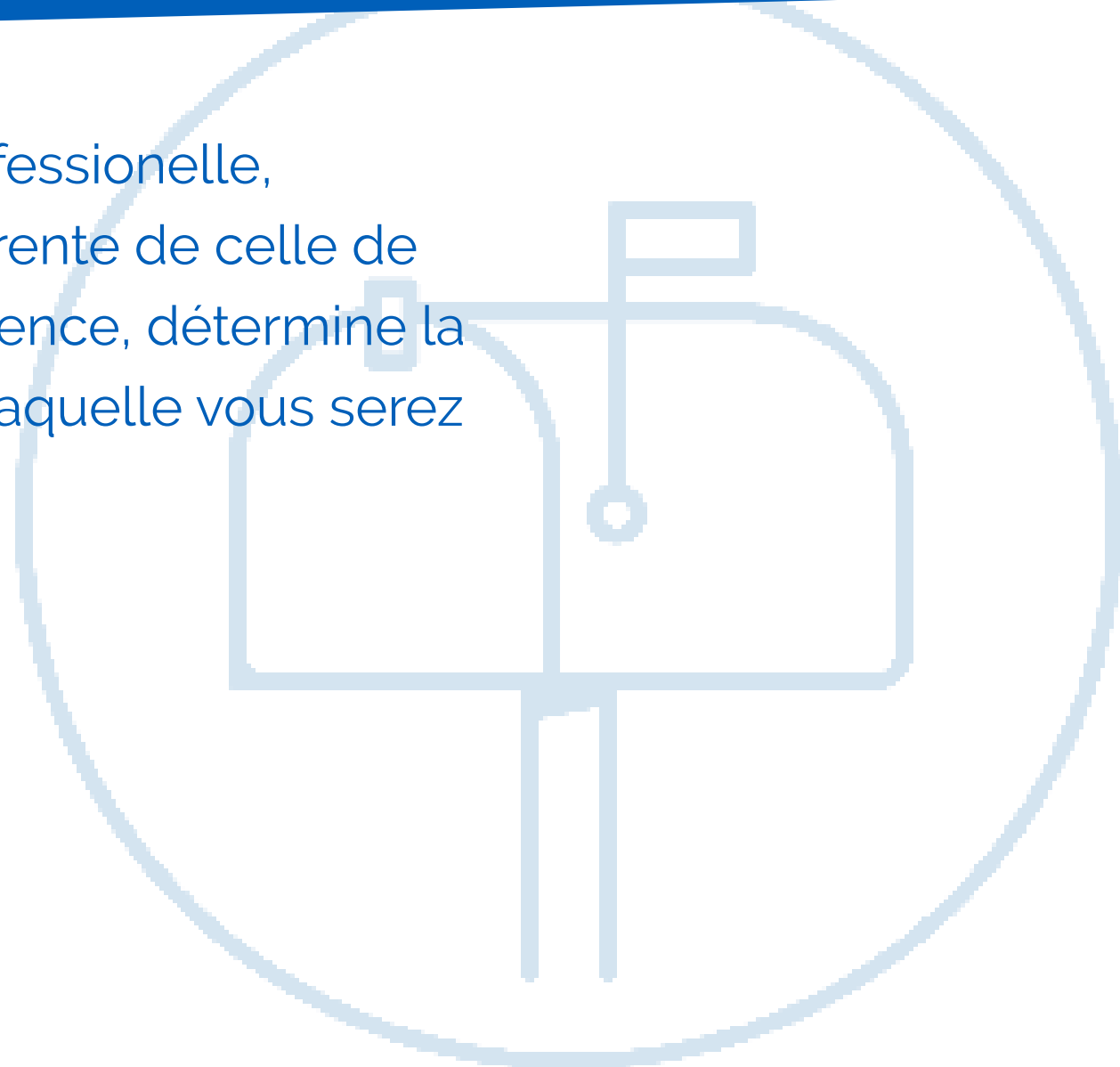
L'AIC compte actuellement 23 régions dans le monde.

Si votre adresse professionnelle se trouve dans l'une d'elles, vous serez automatiquement rattaché·e à ce groupement régional, et pourrez ainsi assister aux rencontres locales de l'AIC et nouer des contacts avec des collègues.



Adresse professionnelle

Votre adresse professionnelle, qui peut être différente de celle de votre lieu de résidence, détermine la région de l'AIC à laquelle vous serez rattaché·e.



Déposez votre dossier avant le

> **31 Mai**

> **30 Novembre**

La complétude de votre dossier est vérifiée si
celui-ci est envoyé avant le

> **15 avril**

> **15 octobre**



Quelle affiliation choisir

Deux types d'affiliation sont possibles :



aiic

ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES INTERPRÈTES DE CONFÉRENCE
INTERNATIONAL ASSOCIATION
OF CONFERENCE INTERPRETERS



Membre

Pour les interprètes de conférence qui ont travaillé au moins 150 jours.



Précandidat·e

Pour les interprètes de conférence ayant travaillé moins de 150 jours.

Membre

Vous avez travaillé avec des membres de l'AIIIC prêts à vous parrainer et à se porter garants de votre professionnalisme, de votre éthique et de vos compétences linguistiques.



Précandidat·e

Vous connaissez au moins 3 membres de l'AIIIC qui peuvent attester que vous travaillez en tant qu'interprète de conférence.

	PARRAINAGE	JOURS PRESTÉS	DROIT DE VOTE	NOM DANS L'ANNUAIRE AIIC	FRAIS DE DOSSIER	L'UTILISATION DU LOGO DE L'AIIC
Membre	3 membres minimum attestent de votre professionnalisme de votre éthique et de vos compétences linguistiques, dont 2 de la même région que vous. 3 membres confirment que vous travaillez comme interprète de conférence.	Au minimum 150	OUI	OUI	CHF 150	OUI
Précandidat·e	Vous connaissez au moins 3 membres de l'AIIC qui peuvent attester que vous travaillez en tant qu'interprète de conférence.	Moins de 150	NON	NON Visible aux membres seulement	CHF 50	NON Seule la mention du statut de candidat·e ou précandidat·e de l'AIIC est possible.



Remplir
le formulaire



aiic

ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES INTERPRÈTES DE CONFÉRENCE

INTERNATIONAL ASSOCIATION
OF CONFERENCE INTERPRETERS

Pour rejoindre l'AllC, vous devez classer vos langues de travail suivant le système AllC (formulaire en ligne, 2ème partie).

- A** Votre langue maternelle. Tout membre possède au moins une langue A.
- B** Langue que vous maîtrisez parfaitement ; vous travaillez vers elle à partir d'une ou de plusieurs de vos autres langues.
- C** Langue dont vous avez une compréhension totale ; vous travaillez à partir de cette langue vers vos langues A et/ou B.

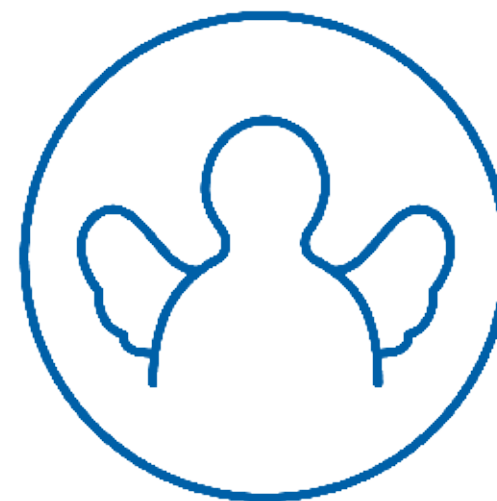
Une fois membre, vous avez la possibilité de solliciter un reclassement ou l'ajout de nouvelles langues.

> Pourquoi ai-je besoin d'être parrainé·e ?

En tant qu'association professionnelle, l'AIIIC n'admet que des interprètes de conférence qualifié·es et en activité.

Chaque nouveau membre est parrainé par des collègues qui ont travaillé dans la même équipe et se portent garant de ses compétences et de son professionnalisme.

Inscrivez les coordonnées des membres qui vous parrainent dans la 3ème partie du formulaire en ligne.



> **Qui peut me parrainer ?**

- > Membres actifs de l'AIIIC au moment où le Secrétariat reçoit votre candidature.
- > Membres ayant au moins 5 ans d'ancienneté à l'AIIIC pour chaque paire de langues qu'ils parrainent.
- > Membres ayant travaillé avec vous en personne au cours des 3 dernières années et qui peuvent témoigner de la qualité de votre travail.



> **Combien de parrainages me faut-il ?**

Il vous faut au minimum 3 parrainages.



Un parrainage peut couvrir plusieurs paires de langues.

Deux parrains au moins doivent avoir leur

adresse professionnelle dans la même région que vous.

(Cette règle est expliquée dans le détail dans le *Guide pratique pour les postulants*).



> **Combien de parrainages me faut-il pour ma langue A ?**

Pour votre langue A (langue cible), vous avez besoin d'au moins 2 parrainages avec le même A que vous et votre langue source comme A, B ou C.



> **Combien de parrainages me faut-il pour une langue B ?**

Pour une langue B (langue cible), il vous faut au moins 2 parrainages.

1 avec votre langue cible B comme langue A, et votre autre langue source comme A, B ou C.

1 avec votre langue cible B comme langue A ou B, et votre autre langue source comme A, B ou C.



> **Combien de parrainage me faut-il pour une langue C ?**

Pour une langue C (langue source), vous avez besoin d'au moins 2 parrainages ayant chacun votre langue cible comme langue A ou B et votre langue source C comme langue A, B ou C.



Exemples pratiques *de* parrainage



Exemple 1

- > **J'ai deux langues actives : Norvégien A et Langue des signes britannique en B. Combien de parrainages me faut-il ?**

A

B

Deux paires de langues sont à couvrir :

BSL vers NOR A

Au moins 2 parrainages avec NOR (A) et BSL (A, B ou C)

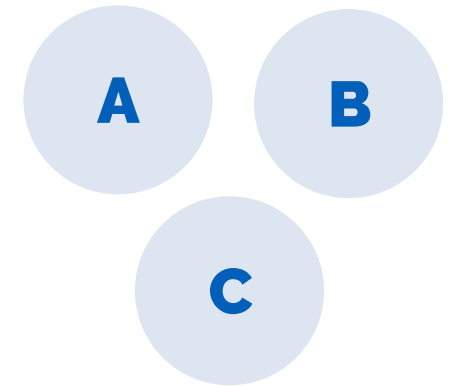
NOR vers BSL B

Au moins 2 parrainages, dont un avec BSL (A) et NOR (A, B ou C) et un avec BSL (A ou B) et NOR (A, B ou C)

NB : Même si un parrain peut couvrir plusieurs langues, vous devez toujours présenter au moins trois parrains.

Exemple 2

- > **Je veux postuler avec : Anglais A, Français B, Allemand C.**
Quelles doivent être les combinaisons linguistiques de mes parrainages ?



Trois ou quatre paires de langues sont à couvrir :

FRA vers ENG A

Au moins 2 membres avec ENG (A) et FRA (A, B ou C)

DEU vers ENG A

Au moins 2 membres avec ENG (A) et DEU (A, B ou C)

ENG vers FRA B

Au moins 1 membre avec FRA (A) et ENG (A, B ou C)

et un avec FRA (A ou B) et ENG (A, B ou C)

DEU vers FRA B

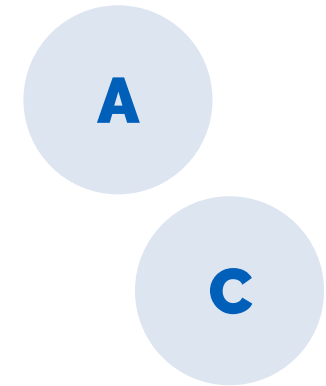
Tous les interprètes ne sont pas à l'aise pour travailler de

leur C>B, mais les critères sont les mêmes que pour A>B

NB : Même si un parrain peut couvrir plusieurs paires de langues, vous devez toujours présenter au moins trois parrains.

Exemple 3

- > **Je ne postule qu'avec une langue A et une langue C.
Je travaille du japonais (C) vers le chinois (A).
Ai-je malgré tout besoin de 3 parrains ?**



Pour la seule paire de langues JPN C vers ZHO A, il vous faudra :

Au minimum deux parrains avec ZHO (A) et JPN (A, B ou C)
et un troisième parrain de préférence avec JPN
et/ou ZHO comme langue A, B ou C.

Cliquez *ici* pour une explication plus détaillée
du parrainage.



En cas de circonstances exceptionnelles, il est possible de demander une ou plusieurs dérogations.

Vous pouvez déposer un dossier de candidature à l'AICC, même si vous avez des difficultés à remplir tous les critères d'admission.



> Dans quels cas demander une dérogation ?

Dérogation linguistique

Quand un parrain ne possède pas les langues pertinentes.

Dérogation d'ancienneté

Quand un parrain est membre actif depuis moins de 5 ans.

Dérogation régionale

S'il n'y a pas dans votre région deux parrains qui répondent aux critères de l'article 10 du Règlement relatif aux admissions et au classement linguistique.

Dérogation relative au nombre de jours

Si, en raison de votre combinaison linguistique particulière ou de l'environnement dans lequel vous exercez, vous avez des difficultés à réunir 50 jours de travail dans une paire de langues.

Dérogation au titre de l'article 7

Si vous ne travaillez pas de toutes vos langues vers votre (vos) langue(s) A.

> Comment demander une dérogation ?

N'oubliez pas que les dérogations sont une exception, alors essayez de répondre du mieux possible aux critères d'admission.

Si vous ne trouvez pas de parrainages répondant à tous les critères requis, demandez à un membre de l'AICC de vous écouter travailler ou de vous regarder signer et de vous prendre en relais.



Rédigez une lettre d'accompagnement expliquant pourquoi vous demandez une dérogation.



Téléversez la lettre dans la 3ème partie du formulaire en ligne (paires de langues - section Dérogations).



Pour appuyer votre demande de dérogation, téléversez tous les diplômes ou certificats des écoles d'interprétation à votre disposition.

> Je suis interprète indépendant·e, comment documenter mes jours prestés ?

Dans la 4ème partie du formulaire en ligne, compléter le tableau téléchargeable avec les informations suivantes concernant au minimum vos 150 derniers jours prestés, dans un ordre chronologique inverse :

- > la date et le nombre de jours prestés
- > le lieu
- > le sujet de la réunion
- > le mode d'interprétation
- > les noms des membres qui vous parrainent
- > les paires de langues pour lesquelles vous avez été recruté·e.



> Je travaille principalement pour une institution, comment documenter mes jours prestés ?

Vous pouvez soit compléter la liste des réunions (voir page précédente), soit joindre un certificat de l'institution qui vous emploie indiquant :

- > la période de temps couverte
- > votre combinaison linguistique
- > le nombre de jours prestés pour chaque paire de langues
- > le cas échéant, la date à laquelle vous avez ajouté de nouvelles langues à votre combinaison.



> Que se passe-t-il après le dépôt de votre dossier ?

- 1** Nous contactons les membres qui vous parrainent pour qu'ils confirment leur volonté de vous parrainer.
- 2** La Commission des admissions et du classement linguistique (CACL) se réunit deux fois par an, en janvier et en juillet, et examine votre demande.
- 3** La période de contestation de 60 jours commence lorsque la liste des candidats approuvés est publiée et communiquée à tous les membres.
- 4** Toute contestation recevable fait l'objet d'une enquête par la CACL.
- 5** Aucune contestation ? Au terme des 60 jours, vous êtes proclamé·e **membre de l'AIC !**



Aide-mémoire



aiic

ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES INTERPRÈTES DE CONFÉRENCE
INTERNATIONAL ASSOCIATION
OF CONFERENCE INTERPRETERS

- ✓ *Liste chronologique inverse indiquant au minimum vos 150 derniers jours prestés ou une attestation de votre institution.*
- ✓ *Parrainage pour chacune de vos paires de langues.*
- ✓ *Lire les normes professionnelles de l'AIC et s'engager à les respecter en tout temps.*
- ✓ *Lire le Code éthique de l'AIC et s'engager à le respecter en tout temps.*
- ✓ *Adresse professionnelle*
- ✓ *Frais de dossier*
- ✓ *Photo récente (facultative)*
- ✓ *Créer un profil sur aiic.org et soumettez votre candidature avant les dates limites semestrielles.*



Informations détaillées dans le *Guide pratique pour les postulants.*



Contacts

Vous avez encore des questions sur le processus de candidature ? Le Secrétariat de l'AIIIC est à votre disposition pour vous aider dans votre démarche.

 headquarters-ge@aiic.org

 **+41 - 22 908 15 40**

 aiic.org

NB : Dans le présent document, les termes « postulant », « candidat » et « parrain » sont pris au sens générique et ont à la fois valeur d'un féminin et/ou d'un masculin.